

Fondation Notre-Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes relatif aux comptes annuels de la
Fondation abritée Avenir du Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2018

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Avenir du Patrimoine au 31 décembre 2018 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense, le 9 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Jérôme EUSTACHE



approuvée par le Conseil d'Administration de la FND du 3 décembre 2012
Convention de création en date du 25 octobre 2013

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

Objet : La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et / ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

BILAN(en €)

ACTIF	2018			2017
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette
Comptes de liaison	1 850		1 850	45
Total Actif immobilisé	7 247	6 507	741	2 000
Immobilisations incorporelles et corporelles	7 247	6 507	741	2 000
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	7 247	6 507	741	2 000
- Terrains				
- Constructions				
- Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
- Obligations				
- Obligations, intérêts courus à recevoir				
- Actions				
- Autres (FCP, etc.)				
Créances et Comptes rattachés	13 341		13 341	45 192
- Donateurs et Organismes	11 580		11 580	44 010
- Autres créances	1 761		1 761	1 182
Valeurs mobilières de placement				
- Fonds obligataires y compris coupons courus				
- Autres valeurs mobilières de placement (actions, FC				
Disponibilités	3 746 193		3 746 193	1 492 284
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	3 746 193		3 746 193	1 492 284
Charges constatées d'avance	4 914		4 914	4 680
Total actif circulant	3 764 448		3 764 448	1 542 156
TOTAL ACTIF	3 773 545	6 507	3 767 038	1 544 201

	Total N	Total N+1 et suivantes	Total
Engagements donnés non affectés			
Engagements reçus non affectés		138 240	138 240
Engagements reçus affectés			

FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

BILAN (en €)

PASSIF	2018		2017
	Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fonds associatif			
Dotation pérenne non consommable			
Dotation statutaire FND			
Dotations complémentaires y compris Programme Entraide			
Apports des fondations abritées			
Dotation initiale			
Dotations complémentaires			
Dotations consommables			
Comptes de liaison	659	659	37 702
Réserves affectées			
Report à nouveau	161 051	152 599	98 612
Résultat de l'exercice		8 452	53 986
Fonds dédiés	2 248 512	2 248 512	832 137
- Fonds dédiés aux fondations abritées			
- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	2 248 512	2 248 512	832 137
- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement			
- Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide			
Dettes & Assimilées	1 356 816	1 356 816	521 763
- Emprunts financiers divers			
- Dettes financières diverses			
- Fournisseurs et comptes rattachés	7 771	7 771	12 720
- Dettes fiscales et sociales			
- Projets bénéficiaires restant à solder	1 348 950	1 348 950	508 948
- Autres dettes	95	95	95
Produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIF	3 767 038	3 767 038	1 544 201

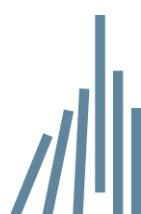
FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

Compte de résultat

	2018	2017	variation en %
Produits d'exploitation			
Dons manuels non affectés	174 525	288 261	-39,46%
Dons manuels affectés	2 500 997	926 821	169,85%
Total des collectes	2 675 522	1 215 082	120,19%
Legs & donations			
Subventions d'exploitation		22 500	-100,00%
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes	710	705	0,71%
Loyers et récupérations des charges			
Reprise sur amortissements et provisions			0,00%
Quote-part s/ résultat de dotation consommable			
Total des produits d'exploitation	2 676 232	1 238 287	116,12%
Missions sociales			
Projets engagés	1 045 174	739 621	41,31%
Charges externes	80 788	48 168	67,72%
dont charges externes missions sociales			
Charges de personnel	77 767	54 618	42,38%
Charges de personnel Administratif			
Charges de personnel Missions Sociales			
Charges de personnel affectées en Appel Public à la Générosité	77 767	54 618	42,38%
Charges communes aux fondations abritées	57 834	30 302	90,86%
Dotation aux amortissements et provisions	1 260	1 059	18,91%
Autres charges- Impôts			
Total des Charges d'exploitation	1 262 822	873 768	44,53%
Résultat d'exploitation	1 413 410	364 520	287,75%
Produits financiers	11 417	6 258	
Charges Financières			
Résultat financier	11 417	6 258	82,45%
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat avant variation des fonds dédiés	1 424 827	370 777	284,28%
Sous Total des Produits	2 687 649	1 244 545	
Sous Total des Charges	1 262 822	873 768	
Report des fonds dédiés spécifiques année N-1	832 137	515 346	
Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)	1 416 375	316 791	
Report des fonds dédiés spécifiques année N+1	2 248 512	832 137	
Total des Produits	3 519 786	1 759 891	100,00%
Total des Charges	3 511 334	1 705 905	105,83%
Résultat de l'exercice	8 452	53 986	-84,34%

CER - FND

Emplois	Emplois Compte de résultat	Affect. par emploi des ress. collectées auprès du public sur N	Ressources	Ressources Compte de résultat	Suivi des ress. collectées auprès du public et et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		152 599
1 Missions Sociales	1 045 174	1 045 174	1 - Ressources collectées auprès du public	2 687 649	2 687 649
1-1 Réalisées en France	1 045 174	1 045 174	1-1 Dons et legs collectées	2 675 522	2 675 522
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	174 525	174 525
- versements à d'autres organismes agissant en France	1 045 174	1 045 174	- Dons manuel affectés	2 500 997	2 500 997
- Accompagnement des projets			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1-2 Réalisées à l'étranger			1 -2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	12 127	12 127
- Actions réalisées directement			- Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public	710	710
- Versements à un organisme centrale ou d'autres organismes			- Produits financiers	11 417	11 417
2 Frais de recherches de fonds	159 814	159 814	- Loyers et remboursement de charges		
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	158 040	158 040	2 - Autres fonds privés		
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / total ressource collectées	5,88%		3 - Subventions & Autres concours publics		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			4 - Autres Produits		
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			- Produits financiers		
2-4 Frais d'information et de communication	1 774	1 774	- Loyers		
3 Frais de fonctionnement	57 834	57 834			
- Frais de gestion	57 834	57 834			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
		1 262 822			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	1 262 822		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	2 687 649	
II - Dotations aux provisions			II - Reprises des provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 248 512		III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	832 137	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		(1 416 375)
IV - Excédent de ressources de l'exercice	8 452		V - Insuffisance de ressources de l'exercice		
V -TOTAL GENERAL	3 519 786		VI -TOTAL GENERAL	3 519 786	1 271 274
V - Parts des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par des ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dot. aux amort. des immo. financées à compter de la 1ère application du règlt par les ress. collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 262 822	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 262 822
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		161 051
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	5 462		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature	5 462	
TOTAL	5 462		TOTAL	5 462	



FONDATION
AVENIR DU PATRIMOINE
À PARIS

*Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique*

ANNEXE
FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

2018

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	3
1.1. OBJET DE LA FONDATION.....	3
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2018.....	3
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	3
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	4
2.2. PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES	4
2.2.1. <i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations</i>	<i>5</i>
2.2.2. <i>Fonds dédiés, résultat et report à nouveau</i>	<i>5</i>
2.2.3. <i>Traitement des legs et donations</i>	<i>6</i>
2.2.4. <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées</i>	<i>6</i>
2.2.5. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>6</i>
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	7
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	7
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	7
3.1.1. <i>Immobilisations incorporelles & corporelles</i>	<i>7</i>
3.1.2. <i>Disponibilités</i>	<i>8</i>
3.1.3. <i>Créances</i>	<i>8</i>
3.1.4. <i>Créances clients et comptes rattachés</i>	<i>9</i>
3.1.5. <i>Charges constatées d'avance</i>	<i>9</i>
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1. <i>Fonds associatifs</i>	<i>10</i>
3.2.2. <i>Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques</i>	<i>10</i>
3.2.3. <i>Etats des échéances des dettes</i>	<i>11</i>
3.2.4. <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>12</i>
3.2.5. <i>Charges à payer</i>	<i>12</i>
4. AUTRES INFORMATIONS	12
4.1. LOCAUX.....	12
4.2. EFFECTIFS	12
4.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	13
4.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	13
4.5. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	13
4.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	13
<i>Engagements reçus.....</i>	<i>13</i>
5. PROJETS SOUTENUS.....	14

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet de la fondation

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et /ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

Elle fonctionne selon un mode opérationnel très spécifique avec des affectations par chantiers. En 2018, la fondation compte désormais onze fonds à la clôture de l'exercice.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2018

- La collecte 2018 de la Fondation Avenir du Patrimoine atteint les 2 675 K€ contre 1 215 K€ en 2017 soit une progression de 120 % liée à la forte mobilisation en faveur des projets, avec en premier lieu les ressources collectées en faveur du Fonds de la cathédrale Notre-Dame de Paris.
- En 2018, le Comité exécutif de la Fondation a ainsi pu attribuer 1 045 K€. Les fonds dédiés affectés aux différents projets sont également en forte augmentation (170 %) et s'élèvent à 2 248 K€ à fin 2018 car la mise en œuvre des restaurations nécessite la signature des conventions avec la Ville ou l'Etat afin de définir précisément les programmes de travaux retenus.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. Elle correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2018 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principe comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste

en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2018, comme en 2017, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe, du même taux que celui de 2017.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2018. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



3. Compléments d'information sur le Bilan

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2018
Autres postes d'immobilisation incorporelles	3 468				3 468
Total 1 Incorporelles	3 468				3 468
Installations générales et agencements	2 878				2 878
Matériel de bureau et informatique, mobilier	901				901
Total 2 Corporelles	3 779				3 779
TOTAL	7 247				7 247

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Autres immobilisations incorporelles	3 468			3 468
Total 1	3 468	0		3 468
Installations générales et agencements	1 679	959		2 638
Matériel de bureau informatique, mobilier	100	300		401
Total 2	1 779	1 259		3 039
TOTAL	5 247	1 259		6 507

3.1.2. Disponibilités

	31/12/2018	31/12/2017
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	3 746 193 €	1 492 284 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. 36 % relèvent des projets soutenus restant à versés et 60 % des fonds dédiés spécifiques aux collectes.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	11 580	11 580	
Débiteurs divers	1 761	1 761	
Charges constatées d'avance	4 914	4 914	
TOTAL	18 255	18 255	0

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	11 580		11 580	44 010
Autres créances	1 761		1 761	1 182
TOTAL	13 341		13 341	45 192

L'essentiel des créances provient des dons restant à encaisser au 31 décembre et qui le sont courant janvier 2019.

3.1.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 4 914 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Charges d'exploitation	4 914	4 680

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatifs

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Report à nouveau au 01.01.2018	152 599
Résultat 2018	8 452
Report à nouveau au 31.12.2018	161 051 €

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Fonds dédiés spécifiques :

Fonds dédiés spécifiques	2018				2017
	Charges affectées du fonds 2018	Ressources affectées 2018	Montant total de la variation	Montant total du fonds au 31/12/2018	Fonds dédiés spécifiques au 01/01/2018
Fonds dédié Saint-Augustin	56 257	188 198	131 941	180 094	48 153
Fonds dédié la Madeleine	34 386	243 332	208 945	298 490	89 545
Fonds dédié Saint-Merri	30 529	11 086	-19 442	21 182	40 624
Fonds dédié St Pierre du Gros Caillou	182 899	177 857	-5 042	10 753	15 795
Fonds dédié St Eustache	1782	44 545	42 763	253 698	210 935
Fonds dédié Notre-Dame d'Auteuil	3 117	77 930	74 813	167 097	92 284
Fonds dédié Cathédrale Notre-Dame de Paris	373 146	1 387 218	1 014 072	1 278 121	264 049
Fonds dédié Saint-Sulpice	23 351	1 250	-22 101	20 734	42 835
Fonds dédié Saint-Paul Saint-Louis	41 381	31 200	-10 181	14 343	24 524
Fonds dédié Saint-Pierre de Montmartre	25	632	607	3 999	3 393
Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	746 873	2 163 249	1 416 375	2 248 512	832 137

L'évolution des fonds dédiés provient essentiellement de la création du Fonds dédié Cathédrale Notre Dame de Paris. Les décisions de travaux étant essentiellement liées à des programmations de la Ville de Paris ou de l'Etat, il peut intervenir un certain laps de temps entre la collecte et la participation effectif à un chantier de restauration.

3.2.3. Etats des échéances des dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 771	7 771		
Autres dettes	95	95		
Projets bénéficiaires restant à solder	1 348 950	1 348 950		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 356 816 €	1 356 816 €		

A l'inverse des fonds dédiés, les projets bénéficiaires restant à solder consistent en travaux qui ont fait l'objet d'une convention de mécénat spécifique.

3.2.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs France	7 771	11 453
Fournisseurs factures non parvenues		1 267
Valeurs nettes comptables	7 771 €	12 720 €

3.2.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 771	12 720
Soutiens de projets engagés à verser	1 348 950	508 948
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	95	95
DETTES	1 356 816 €	521 763 €

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Locaux

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris est domiciliée au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris.

4.2. Effectifs

Les effectifs de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sont les suivants :

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
Salariés	2017	0,50	0,65			0,50	0,65
	2018	3	1,09	1	0,13	4	1,22

4.3. Contribution des bénévoles

La Fondation est administrée par un Comité exécutif de 7 membres.
L'investissement des membres du Comité exécutif n'a pas été mesuré en 2018.

4.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 61 092 € dont 29 K€ au titre du contrôle légal et 32 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

4.5. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 015 867 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2018 pour la Fondation du FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à 57 834 €.

4.6. Engagements hors bilan

Engagements reçus

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	138 240 €		138 240	

5. PROJETS SOUTENUS

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris a soutenu 15 projets au 31 décembre 2018.

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	15	1 045 174
Total des missions sociales Fondation Avenir du Patrimoine	15	1 045 174 €

